NOVEMBRE 2026



2019-2025

BAROMÈTRE
DE LA SANTÉ FINANCIÈRE DES PETITES VILLES DE DEMAIN (PVD)

6ÈME ÉDITION

AFL
La banque des collectivités locales

ASSOCIATION DES PETITES VILLES DE FRANCE
APVF

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

anct
agence nationale de la cohésion des territoires

ÉDITOS



« *Cette nouvelle édition du Baromètre de la santé financière des communes PVD confirme leur capacité à préserver leurs équilibres et à poursuivre leurs investissements, malgré un mandat traversé par des crises successives et un environnement budgétaire toujours plus contraint.*

La notation financière développée par l'AFL permet de porter un regard objectif sur cette trajectoire et met en lumière la solidité dont font preuve les petites villes dans la durée.

À l'heure où les contraintes pesant sur les finances locales s'accentuent, préserver leur capacité à investir est essentiel pour répondre aux besoins de leurs habitants et préparer l'avenir de leurs territoires.

Dans ce contexte, l'AFL, banque créée par et pour les collectivités, reste pleinement mobilisée à leurs côtés et continue d'éclairer leurs décisions grâce à une analyse de leurs finances fine et indépendante. »

Romain COLAS

Maire de Boussy-Saint-Antoine

Vice-président de la communauté d'agglomération Val d'Yerres Val de Seine

Membre du Conseil d'administration de l'AFL-ST



« *La première phase du programme PVD arrive à son terme. Cette 6e édition du Baromètre financier des Petites Villes de Demain, réalisé par l'AFL, en partenariat avec l'ANCT et l'APVF, nous montre qu'en dépit des difficultés que notre pays traverse, les communes PVD gardent le cap.*

Le cap du sérieux budgétaire d'abord : malgré des charges de centralité plus importantes, leurs finances demeurent saines.

Le cap de l'investissement ensuite : la dynamique se poursuit au service de la revitalisation des centres-villes, avec un recours raisonnable à l'emprunt.

Ces premiers succès ont justifié la prolongation du programme Petites Villes de Demain, piloté par l'Agence de la cohésion des territoires, et mis en œuvre par les maires.

En gardant le cap, d'autres succès viendront ! »

Christophe BOUILLON

Maire de Barentin

Président de l'Association des Petites Villes de France

Président du Conseil d'administration de l'Agence Nationale de la Cohésion des Territoires



SOMMAIRE

01 Ce qu'il faut retenir p04

02 Apports du programme p06

03 Analyse de la santé financière des communes PVD p14

04 Analyse par niveau de centralité p19

01

Ce qu'il faut retenir

01

CE QU'IL FAUT RETENIR



Un investissement toujours plus soutenu en 2025

- Les dépenses d'équipement par habitant des communes PVD augmentent de 51% entre 2019 et 2025 (+6,7% entre 2024 et 2025) en cohérence avec la dynamique du cycle électoral.
- En 2025, les communes PVD investissent un montant par habitant 16% supérieur à celui des non-PVD.

Une situation financière stable sur la durée du mandat, confirmée en 2025

- La note financière moyenne attribuée par l'AFL aux communes PVD reste stable sur le dernier exercice.
- Les communes hors programme conservent tout de même une notation légèrement plus favorable.



Une solvabilité maîtrisée et des marges préservées malgré un endettement plus élevé

- Une part de l'emprunt plus importante dans le financement des équipements.
- Un niveau d'endettement toutefois soutenable avec des ratios de solvabilité stabilisés.

Un effet PVD quel que soit le niveau de centralité de la commune

- Les communes du programme PVD gardent les caractéristiques d'investissement qui sont propres à chaque niveau de centralité.
- La centralité locale PVD voit sa solvabilité s'améliorer sur le dernier exercice.



02

Apports du programme

02

LE PROGRAMME PVD : CONTINUE D'ÊTRE LE MOTEUR DE L'INVESTISSEMENT LOCAL

- **Lancé en octobre 2020** par l'Agence nationale de la cohésion des territoires (ANCT), le programme « Petites villes de demain » (PVD) vise à **renforcer les capacités des petites communes à exercer leur rôle de centralité, à améliorer la qualité de vie de leurs habitants et à accompagner leurs transitions écologiques, démographiques et économiques.**

- Ces très bons résultats nécessitent d'être poursuivis, ainsi **en juin 2026 le Premier ministre a acté la prolongation du programme PVD sur la durée du nouveau mandat municipal.**

- En moyenne, environ 25 % du financement des projets menés dans le cadre du programme provient des communes elles-mêmes.

1 646

communes de moins de 20 000 habitants, représentant 7,3 millions d'habitants, sont engagées dans le programme PVD sur la période 2020-2026



02

LE PROGRAMME PVD : CONTINUE D'ÊTRE LE MOTEUR DE L'INVESTISSEMENT LOCAL



Ce que disent les communes :

#Ingénierie

Grâce au cofinancement par l'Etat et la Banque des territoires des postes de chef de projet PVD et d'études, le programme contribue à :

- **structurer** les stratégies et identifier les besoins ;
- **piloter** les projets et rechercher des financements ;
- **coordonner** les acteurs et partenaires locaux.

#Effet label

Le programme **facilite le dialogue avec les acteurs locaux** au travers d'une coopération territoriale renforcée en particulier entre l'Etat et les collectivités.

Celle-ci favorise une **meilleure appropriation locale** des politiques publiques, en particulier en matière d'aménagement, de mobilités et d'habitat.





#Finances

Le principal enjeu est le **passage des études à la réalisation** des projets.

Dans un **contexte financier contraint**, certaines communes envisagent de reporter, réduire ou prioriser leurs investissements sur le prochain mandat.



REGARDS DU TERRAIN

Trois communes, trois expériences du programme PVD

Un même enjeu : transformer l'ingénierie et les feuilles de route PVD en investissements réalisables pour les communes.



Conches-en-Ouche (Eure)

L'ingénierie pour passer à l'action

- Un chef de projet PVD recruté qui était déjà en poste dans la collectivité et qui connait les dossiers.
- Le programme a été un accélérateur de projets et a permis aux élus de penser la ville autrement.
- Dans un contexte financier tendu, il aurait été bénéfique pour les projets que le programme s'accompagne de subventions d'investissements.

Levier identifié : intégrer la fonction de chef de projet PVD au sein de ses effectifs pour assurer le suivi et la réalisation des projets.

« Sans l'aide du programme et le concours du chef de projet, la réalisation des projets aurait pris plus de temps, avec une moindre cohérence d'ensemble. »

Jérôme Pasco,

Maire de Conches-en-Ouche

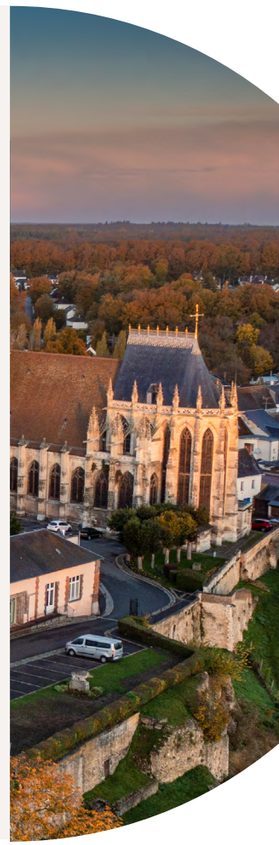

Crédit : Studio OG

Trois communes, trois expériences du programme PVD

Un même enjeu : transformer l'ingénierie et les feuilles de route PVD en investissements réalisables pour les communes.

Bourg Saint Maurice – Les Arcs (Savoie)

Une feuille de route et une coopération renforcée

- Une feuille de route partagée avec la commune de Séez et la Communauté de Communes de Haute-Tarentaise autour du logement, de la mobilité, de l'économie, des espaces publics et de la culture.
- Le chef de projet assure le suivi régulier des actions et la coopération entre collectivités et partenaires.
- Le programme renforce les échanges avec les services de l'Etat et les communes PVD du département.

Levier identifié : poursuivre l'ingénierie et les coopérations locales.



« Le financement d'un chef de projet fut l'élément central du programme PVD, permettant de structurer le projet de territoire et définir un plan d'actions pour le mandat. »

Antoine Curbillon,

Directeur Général des Services



REGARDS DU TERRAIN

Trois communes, trois expériences du programme PVD

Un même enjeu : transformer l'ingénierie et les feuilles de route PVD en investissements réalisables pour les communes.



Montmarault (Allier)

Le financement comme condition de réalisation

- L'étude financée dans le cadre du programme PVD a permis d'identifier de nouveaux enjeux, notamment en matière de circulation et de revitalisation.
- L'absence de financements dédiés limite la réalisation des projets.
- Les contraintes de financement conduisent à différer ou à réduire certains projets identifiés par l'étude.

Levier identifié : recenser les financements permettant de transformer les études en réalisations.

« Nous avons de bonnes études et de belles ambitions pour la commune, mais comment passer à l'action sans financements ? »

Didier Lindron,
Maire de Montmarault



02

LE BAROMÈTRE : UNE ÉTUDE QUI S'APPUIE SUR LE MÉCANISME DE SCORING UTILISÉ PAR L'AFL

Qu'est-ce que la note AFL ?

Toutes les collectivités françaises se voient attribuer une « note AFL » entre 1 et 7.

Elle repose sur trois critères :

La solvabilité

Pondérée à 55%, elle résulte du taux de couverture du remboursement de la dette par l'épargne brute (30%) et du taux d'épargne brute (25%)

Le poids de l'endettement

Pondéré à 20%, il résulte de la capacité de désendettement (10%) et du taux d'endettement (10%)

Les marges de manœuvre budgétaire

Pondérées à 25%, elles résultent de :

- La part des annuités de la dette dans les recettes de fonctionnement (5%)
- Taux d'épargne brute avec augmentation de 10% des ressources à pouvoir de taux (5%)
- Capacité de désendettement (10%)
- Taux d'endettement (5%)

1 — **Meilleure note**

2

3

4

5

6

7 — **Note la plus dégradée**

02

LES PETITES VILLES DE DEMAIN ENGAGÉES SUR L'ENSEMBLE DU TERRITOIRE

+1 600
communes soutenues par le programme Petites Villes de Demain

dont 90 actionnaires de l'AFL

359 adhérentes de l'APVF

LOCALISATION GÉOGRAPHIQUE ET CLASSES DE NOTES FINANCIÈRES DES COMMUNES PVD 2025

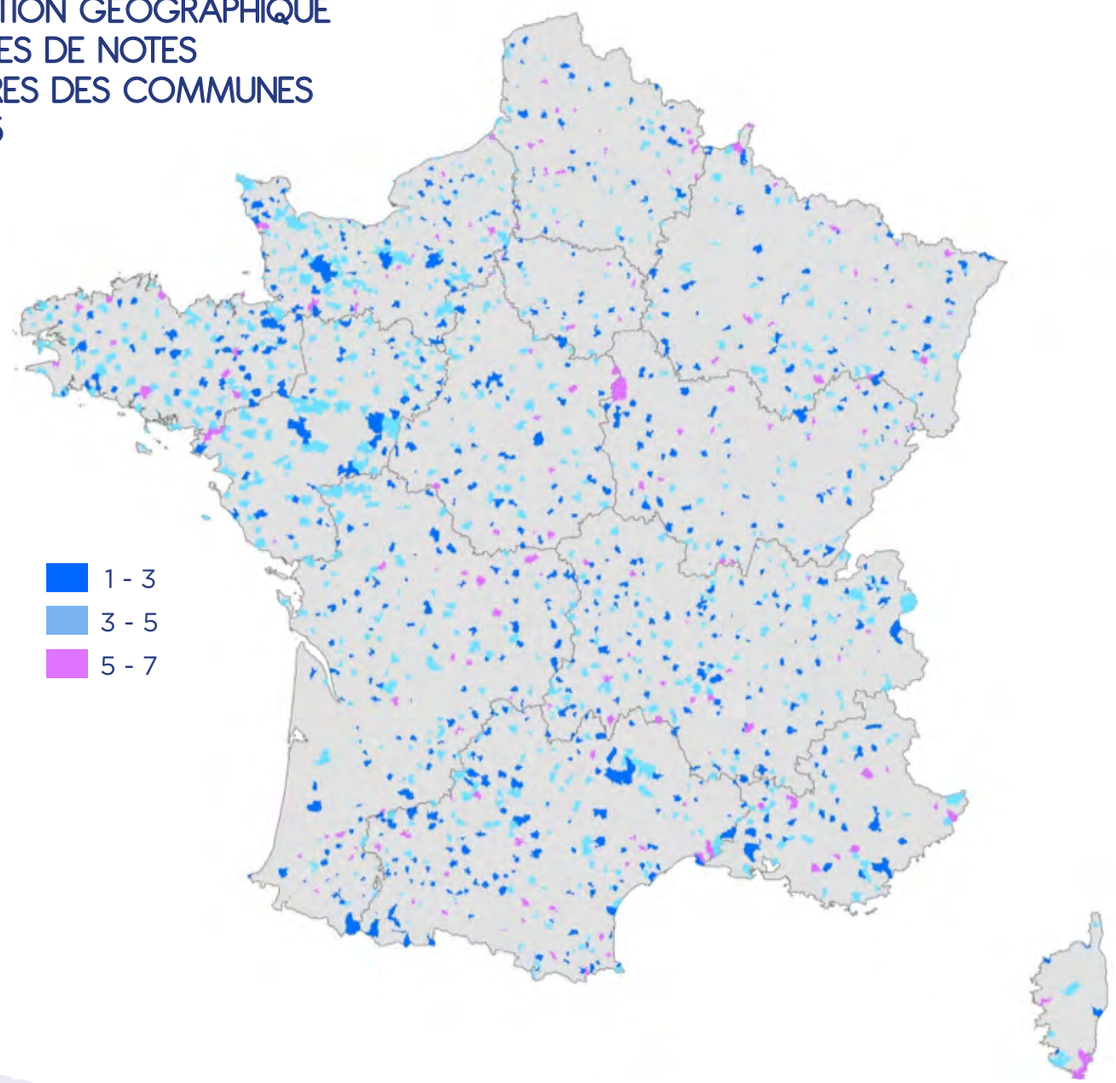

- Une cartographie qui reflète la santé financière satisfaisante des communes PVD en 2025
- Une concentration plus importante de Petites Villes de Demain dans le quart Nord-Ouest

Dans le cadre de ce baromètre de la santé financière des communes PVD, les communes ultramarines n'ont pas été intégrées en raison, d'une part, des spécificités des services et des équipements publics qu'elles exploitent et, d'autre part, de la forte hétérogénéité des situations économique et sociale selon les territoires ultramarins.

03

Analyse de la santé financière des communes PVD

03

UNE CONFIRMATION DE LA STABILITÉ FINANCIÈRE DES PVD

- Les communes PVD présentent **une situation budgétaire stable** depuis 2020.
- La note moyenne est en **amélioration** par rapport au dernier exercice du mandat (3,25 versus 3,37).
- Ces communes ont su préserver les **équilibres financiers** au cours d'un mandat marqué par les conséquences de la crise de la Covid-19, du conflit en Ukraine et des incertitudes budgétaires.
- En parallèle, les communes PVD voient leur **niveau d'investissement** augmenter.
- En 2025, les communes PVD ont toujours une notation **légèrement plus élevée mais globalement satisfaisante**, et mieux orientée sur l'exercice que les communes hors programme.

ÉVOLUTION DES NOTATIONS FINANCIÈRES AFL

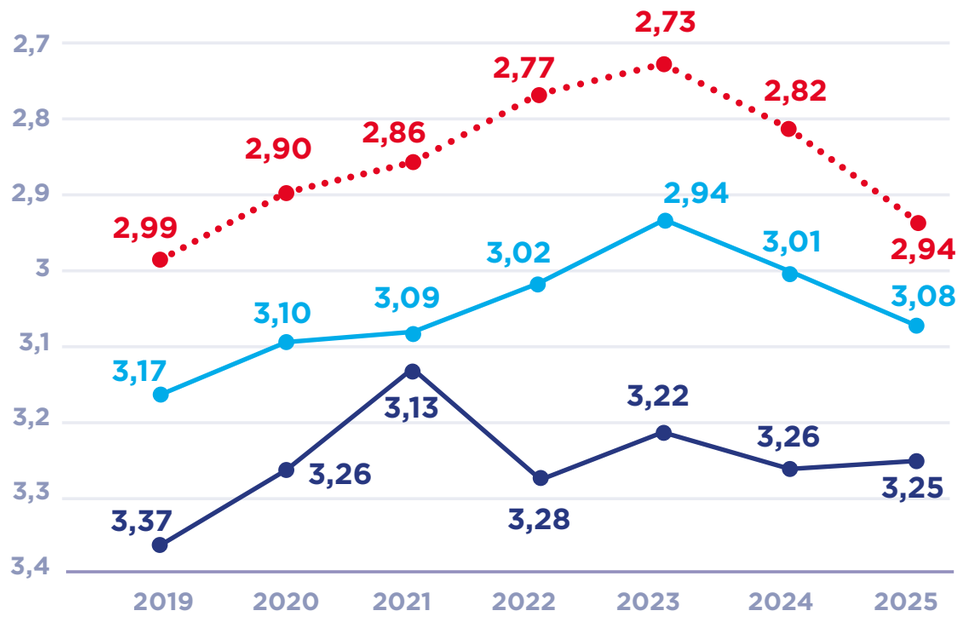

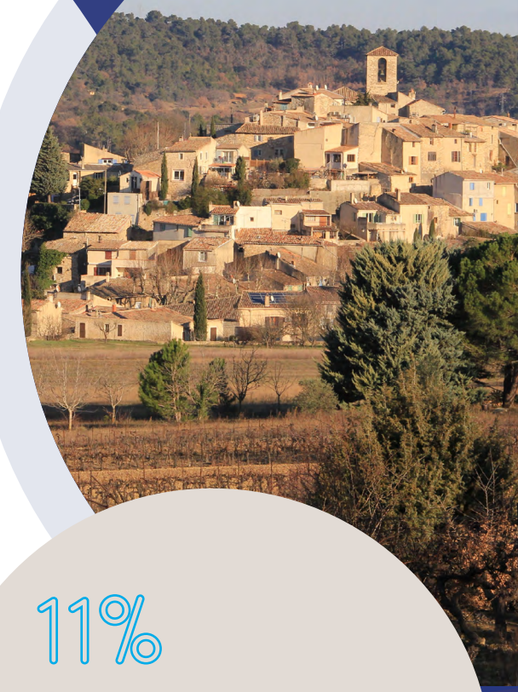

11%

des communes PVD sont notées au-delà de 5, une proportion légèrement plus faible que le reste des communes françaises (11,4%) mais plus élevée qu'en 2024 (9%)

3,9%

des communes PVD ont une note supérieure à 6, contre 4,6% pour l'ensemble des communes françaises. (3,7% en 2024)

03

UN INVESTISSEMENT TOUJOURS PLUS SOUTENU EN 2025



Les communes PVD se caractérisent toujours en 2025 par un niveau d'investissement plus élevé que leurs homologues hors programme

- Les dépenses d'équipement par habitant des communes PVD **augmentent de 51% entre 2019 et 2025 (+6,7% entre 2024 et 2025) en cohérence avec la dynamique du cycle électoral.**
- En 2025, les communes PVD investissent un montant par habitant **16% supérieur à celui des non-PVD.**
- **Ces chiffres confirment la tendance d'investissement** plus soutenue sur l'ensemble du mandat.

DÉPENSES D'ÉQUIPEMENT PAR HABITANT, PAR AN

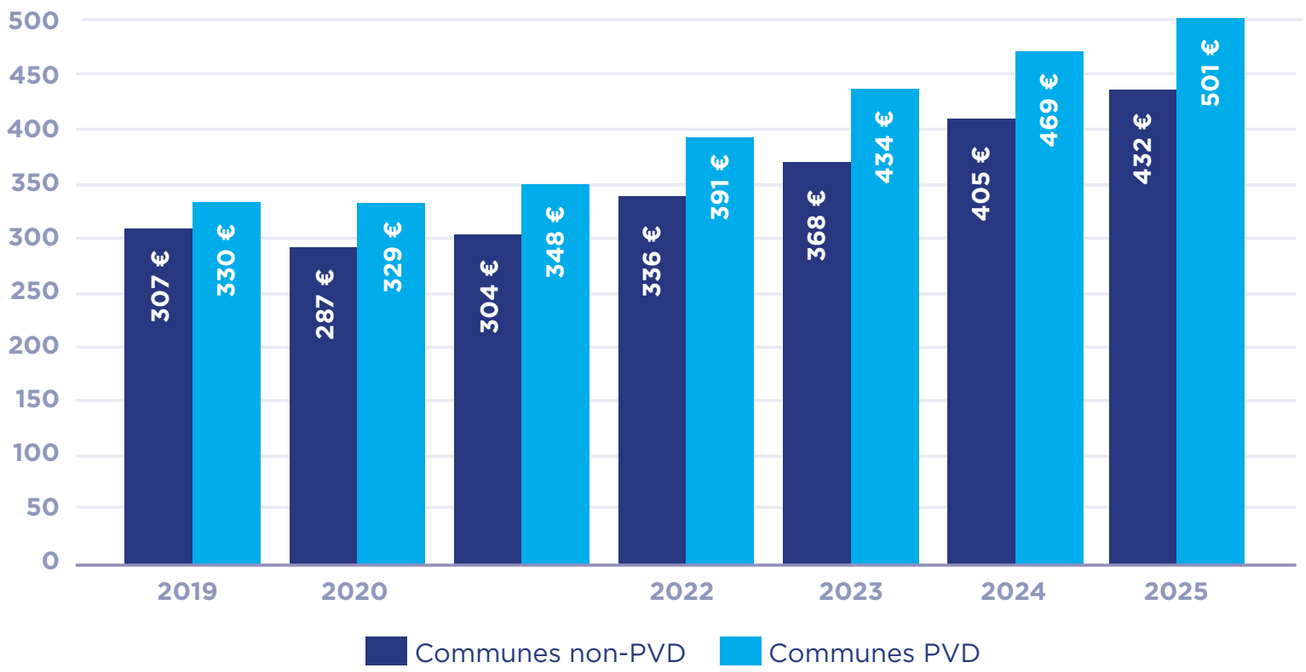

Les investissements traduisent des projets de transformation très concrets et diversifiés : mobilité, habitat, espaces publics, culture ou encore revitalisation des centres bourgs.

L'appui en ingénierie apporté par le programme PVD permet aux exécutifs locaux d'identifier les besoins du territoire puis de planifier les projets.

03

UN INVESTISSEMENT DYNAMIQUE FINANCÉ PAR UN RECOURS À L'EMPRUNT PLUS IMPORTANT



Une moindre part de l'autofinancement dans la section d'investissement

- En 2025, l'autofinancement représente **23,5% des dépenses d'investissement des communes PVD** (27,1% pour les communes hors programme).
- **Le recours à l'emprunt et la part des recettes d'investissement sont logiquement plus élevés,** avec une contribution relativement similaire du fonds de roulement à l'effort d'investissement.

Les projets existent et les besoins sont identifiés, notamment grâce au soutien en ingénierie apporté par le programme.
La programmation des investissements dépend toutefois des cofinancements, du niveau d'épargne, de la capacité d'emprunt et de l'ingénierie locale.

DÉCOMPOSITION DU FINANCEMENT DES DÉPENSES D'INVESTISSEMENT (HORS DETTE)

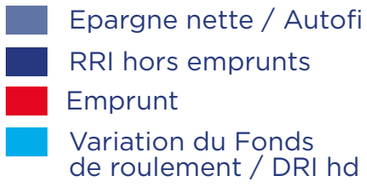

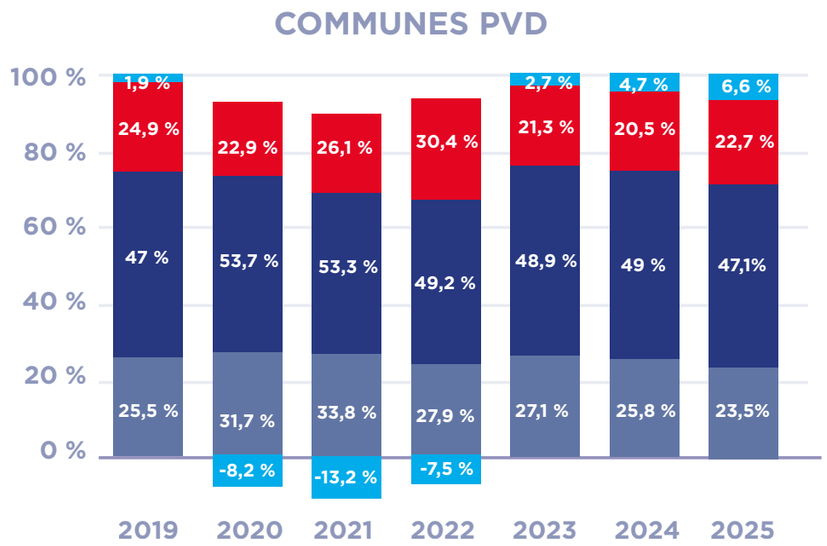

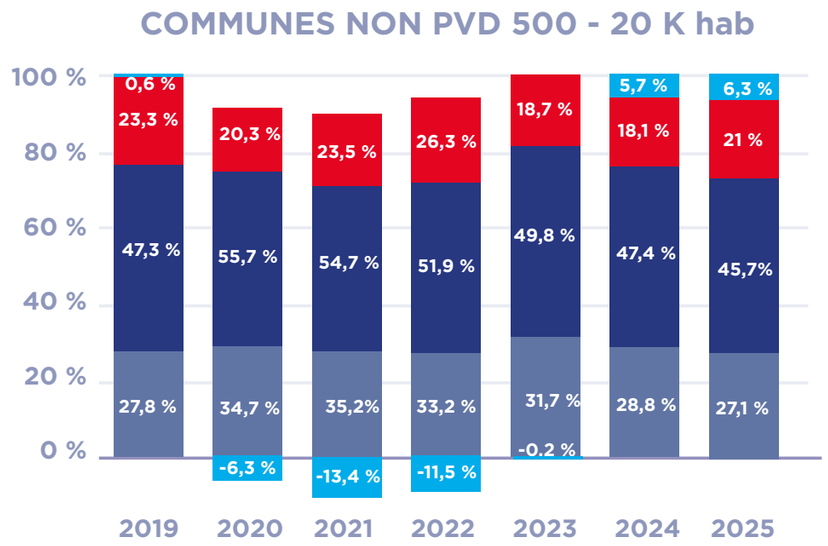

03

UNE SOLVABILITÉ MAÎTRISÉE ET DES MARGES PRÉSERVÉES

Les communes PVD continuent d'investir en maintenant leurs équilibres budgétaires

- Les ratios de solvabilité sont légèrement moins favorables pour les communes PVD que pour leurs homologues en raison d'un **endettement plus élevé, corollaire d'un investissement plus dynamique.**

- Le taux d'épargne est légèrement inférieur pour les communes du programme.

- Les ratios de solvabilité sont toutefois satisfaisants et la tendance est favorable : le taux d'endettement recule de 19 % sur le mandat.

COMMUNES PVD	2025	Évolution 2025/2019
Solvabilité annuelle	2,1	7,2%
Solvabilité pluriannuelle	4,3	-14,0%

COMMUNES NON-PVD	2025	Évolution 2025/2019
Solvabilité annuelle	2,5	11,1%
Solvabilité pluriannuelle	3,5	-16,0%



TAUX D'ENDETTEMENT PAR AN

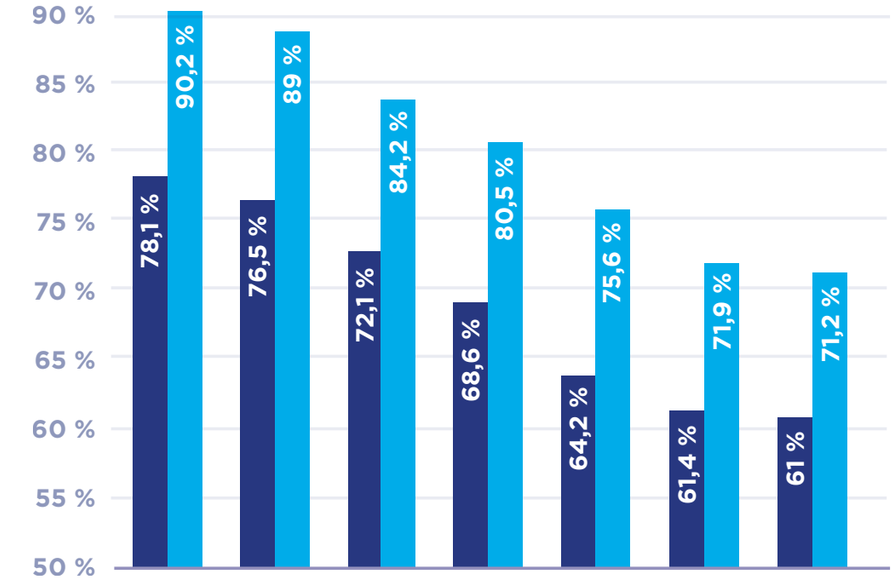

TAUX D'ÉPARGNE BRUTE PAR AN

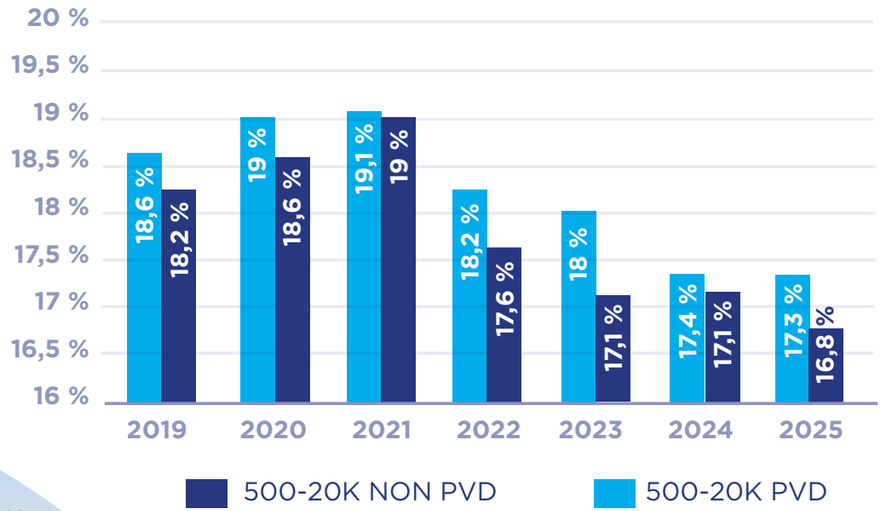

04

Analyse par niveau de centralité

04

ANALYSE FINANCIÈRE DES COMMUNES PVD AU PRISME DES CHARGES DE CENTRALITÉ DES COMMUNES FRANÇAISES

L'étude « *Centralités : comment les identifier et quels rôles dans les dynamiques locales et intercommunales ?* », copilotée par Inrae-Cesaer et l'ANCT en 2019-20, a été menée dans le cadre de la préfiguration du programme **Petites villes de demain (PVD).**

Elle a permis de **déterminer le niveau de centralité de chaque commune de France**, facilitant ainsi le ciblage des communes PVD avec l'appui des préfectures.

Le niveau de centralité est basé sur les équipements et services proposés aux habitants et aux populations environnantes (INSEE).

Les communes sont classées en quatre catégories :

- **Centralité locale (7 010 communes) :**
  services de base (école, boulangerie, artisanat, infirmier…).
- **Centralité intermédiaire (2 880 communes) :**
  plus de 20 services supplémentaires
  (médecin, pharmacie, poste, supermarché, collège…).
- **Centralité structurante (743 communes) :**
  plus de 40 équipements, lycées, commerces spécialisés, services de santé, loisirs et culture…
- **Centralité majeure (142 communes) :**
  quasi-totalité des services (santé, commerce, administration, éducation, culture, sport…).

Les capacités d'action des petites villes dépendent de leurs fonctions de centralité, mais aussi de leurs ressources internes, notamment en ingénierie.

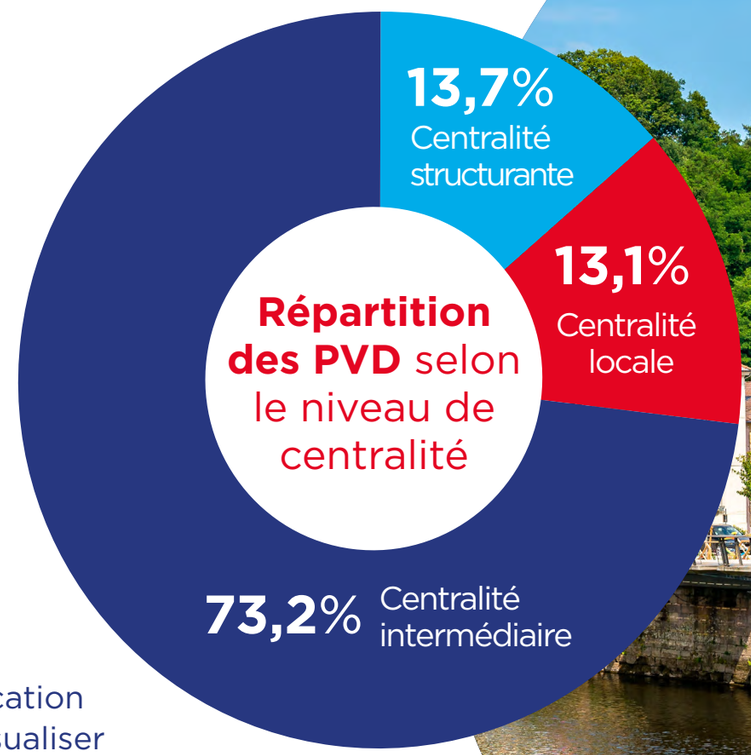

Cette classification permet de visualiser le **rôle de chaque commune dans la dynamique territoriale et intercommunale**, et constitue un outil clé pour la mise en œuvre du programme PVD.

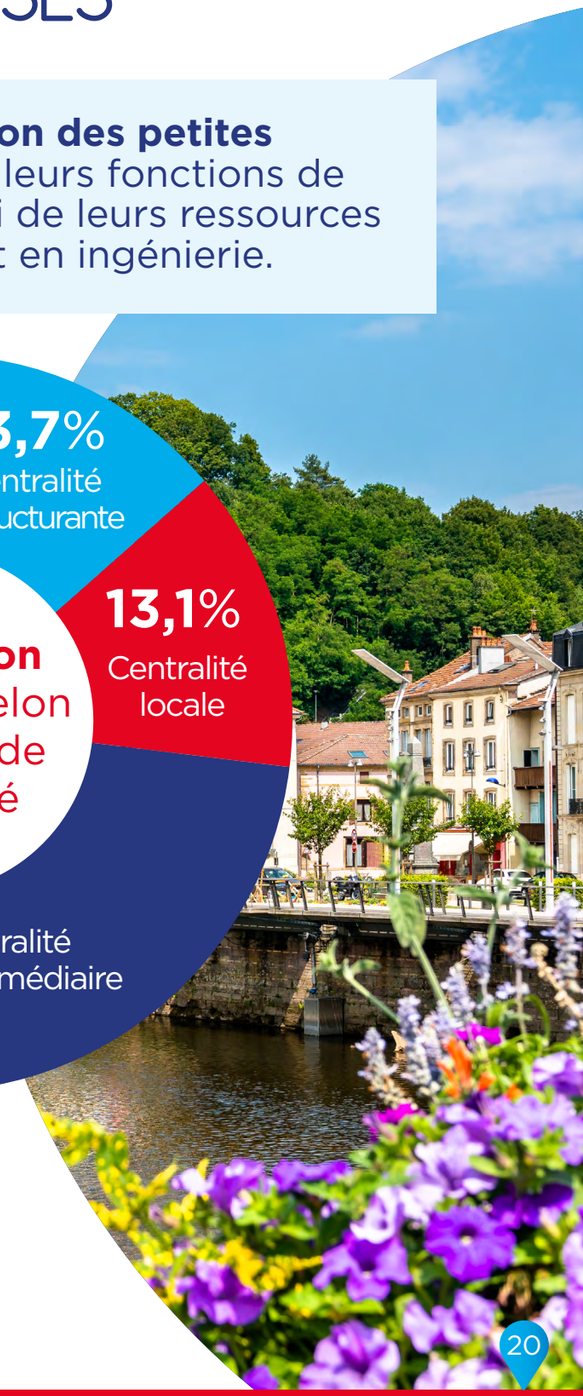

04

LA NOTE DES PVD FAVORISÉE PAR LA CENTRALITÉ LOCALE EN 2025

ÉVOLUTION DES NOTATIONS PAR NIVEAU DE CENTRALITÉ (HORS COMMUNES DE MOINS DE 500 HABITANTS)

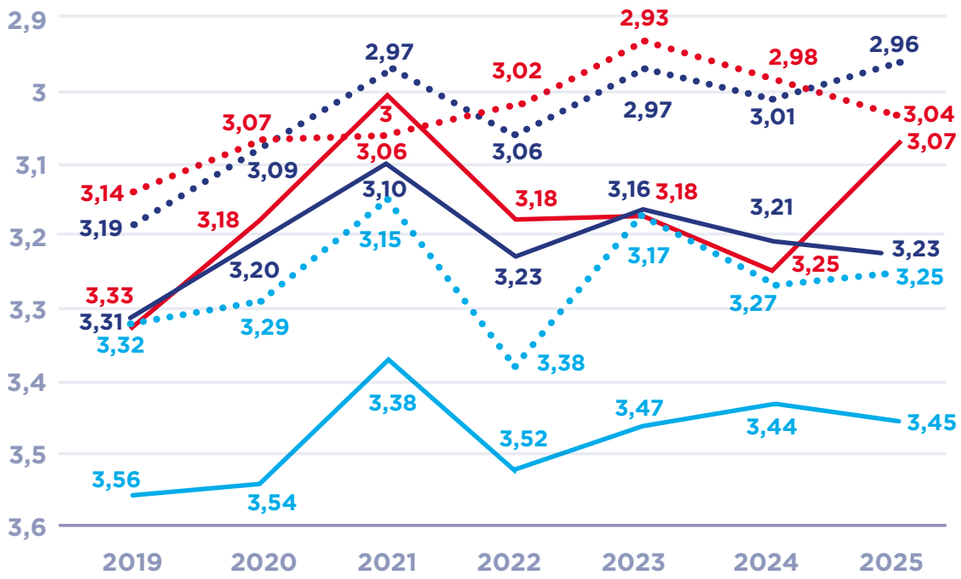



Des profils qui varient selon le niveau de centralité

- Une notation financière qui reste marquée par **« l'effet taille »** : bénéficiaires du programme PVD ou non, les communes les plus structurantes portent plus de charges et donc plus de dette.

- Pour chaque niveau de centralité, les PVD sont moins bien notées du fait de leur profil budgétaire : surface budgétaire plus importante, investissement plus dynamique…

- Les trajectoires de notation des communes PVD et non-PVD divergent peu depuis 2022, **sauf en 2025 pour les communes de centralité locale.**

3,25/17

Note moyenne des communes PVD en 2025

04

CENTRALITÉ LOCALE : UN REBOND DE LA NOTE FINANCIÈRE EN 2025



Centralité locale : la solvabilité s'améliore sur le dernier exercice

- **En 2025, ce niveau de centralité se démarque particulièrement.** Ces communes se caractérisent par une amélioration notable de leur santé financière sur l'exercice.
- Le taux d'épargne brute repasse au-delà des 20% et reste supérieure aux communes hors programme en 2025.
- **La solvabilité annuelle augmente de 1,8 en 2024 à 2,2 en 2025 et bonifie mécaniquement la note financière.**
- Le taux d'endettement poursuit sa décrue.
- Dans ce contexte, les **dépenses d'équipement par habitant restent plus élevées comparativement aux communes hors programme.**

DÉPENSES D'ÉQUIPEMENT (CENTRALITÉ LOCALE HORS COMMUNES DE – 500 HAB.) PAR HABITANT, PAR AN

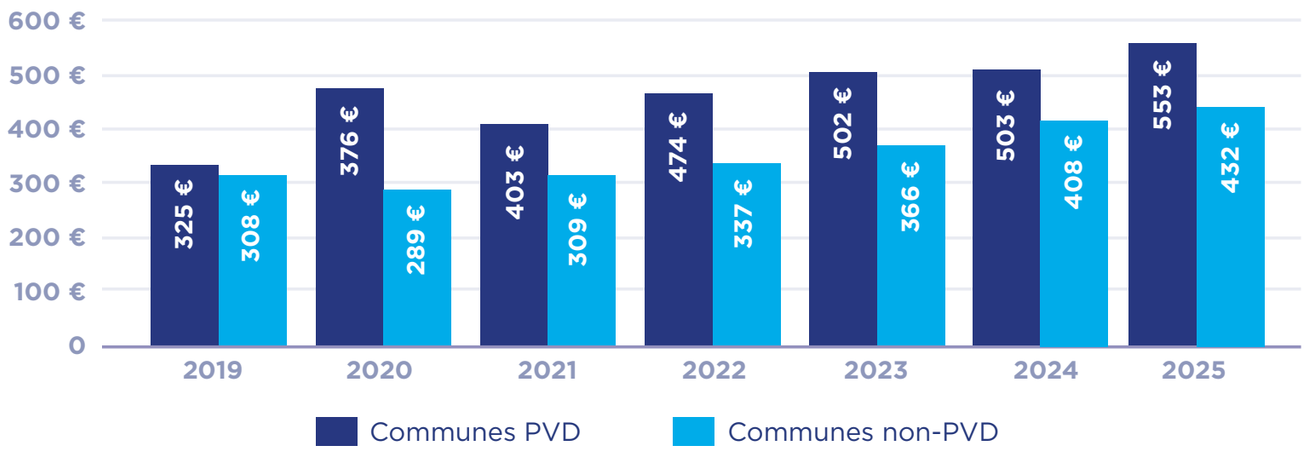

PVD CENTRALITÉ LOCALE	2025	Évolution 2019/2025
Taux d'endettement	82,3%	-18,9%
Taux d'épargne brute	20,2%	-4,7%
Solvabilité annuelle	2,2	8,7%
Solvabilité pluriannuelle	4,1	-14,9%
Dép. d'équipement / Pop.	553 €	70,1%

NON-PVD CENTRALITÉ LOCALE	2025	Évolution 2019/2025
Taux d'endettement	65,8%	-24,1%
Taux d'épargne brute	19,4%	-8,7%
Solvabilité annuelle	2,4	8,9%
Solvabilité pluriannuelle	3,4	-16,9%
Dép. d'équipement / Pop.	432 €	40,1%

04

CENTRALITÉ INTERMÉDIAIRE : UNE MEILLEURE CAPACITÉ D'ÉPARGNE POUR LES PVD

Centralité intermédiaire : le cœur du programme PVD

- Une notation proche de la moyenne des communes PVD. Ce niveau de centralité constitue le cœur du programme et l'essentiel de la population PVD. En trajectoire de notation, les tendances sont similaires entre PVD et communes hors programme jusqu'en 2024, avec une légère divergence en 2025.

- Une baisse tendancielle du niveau d'endettement qui se poursuit.

- **Un meilleur niveau d'épargne que les communes hors programme**, bien qu'en baisse à rebours de la tendance constatée pour les communes hors programme.

- **Un niveau d'investissement qui demeure plus important.**

- En conséquence, des ratios légèrement plus dégradés par un endettement plus élevé pour soutenir ces dépenses d'équipement.

- **Ces ratios d'endettement restent toutefois très stables en 2025.**

PVD CENTRALITÉ INTERMÉDIAIRE	2025	Évolution 2025/2019
Taux d'endettement	70,5%	-21,7%
Taux d'épargne brute	17,3%	-8,9%
Solvabilité annuelle	2,2	8,8%
Solvabilité pluriannuelle	4,1	-14,1%
Dép. d'équipement / Pop.	494 €	53,3%

NON-PVD CENTRALITÉ INTERMÉDIAIRE	2025	Évolution 2025/2019
Taux d'endettement	58,2%	-20,4%
Taux d'épargne brute	16,5%	-4,7%
Solvabilité annuelle	2,7	13,5%
Solvabilité pluriannuelle	3,5	-16,5%
Dép. d'équipement / Pop.	461 €	43,2%

SOLVABILITÉ PLURIANNUELLE (CENTRALITÉ INTERMÉDIAIRE HORS COMMUNES DE - 500 HAB.) PAR AN

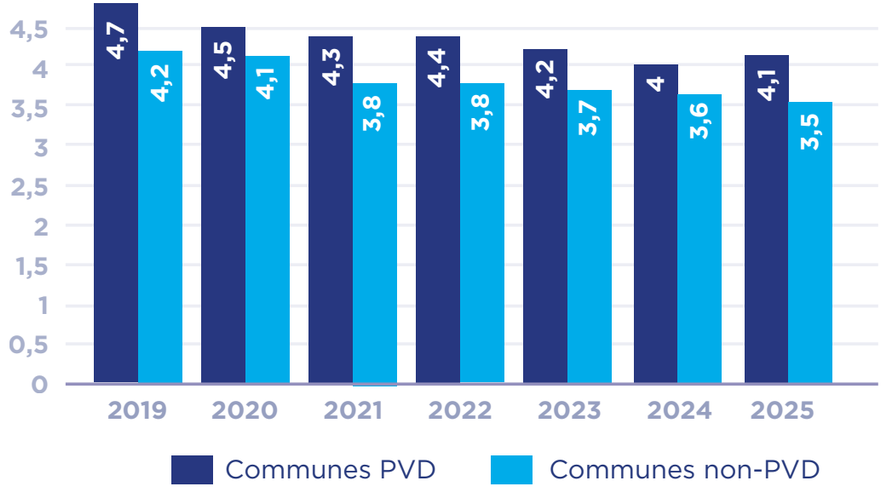

04

CENTRALITÉ STRUCTURANTE : DYNAMIQUE MOINS FAVORABLE DE L'ÉPARGNE



Centralité structurante : une épargne moins bien orientée en 2025

- La notation est relativement stable sur les trois derniers exercices et varie moins que les communes hors programme de même centralité.
- **L'investissement par habitant et le taux d'endettement des communes PVD de centralité structurante restent plus élevés** que les communes hors programme en 2025.
- **Les communes PVD voient leur taux d'épargne se dégrader en 2025**, en restant toutefois supérieur à celui des communes hors programme.
- **Le taux d'endettement a baissé plus rapidement** pour les communes PVD que les communes hors programme sur le mandat, avec une stabilisation en 2025.

TAUX D'ÉPARGNE BRUTE (CENTRALITÉ STRUCTURANTE HORS COMMUNES DE - 500 HAB.) PAR AN

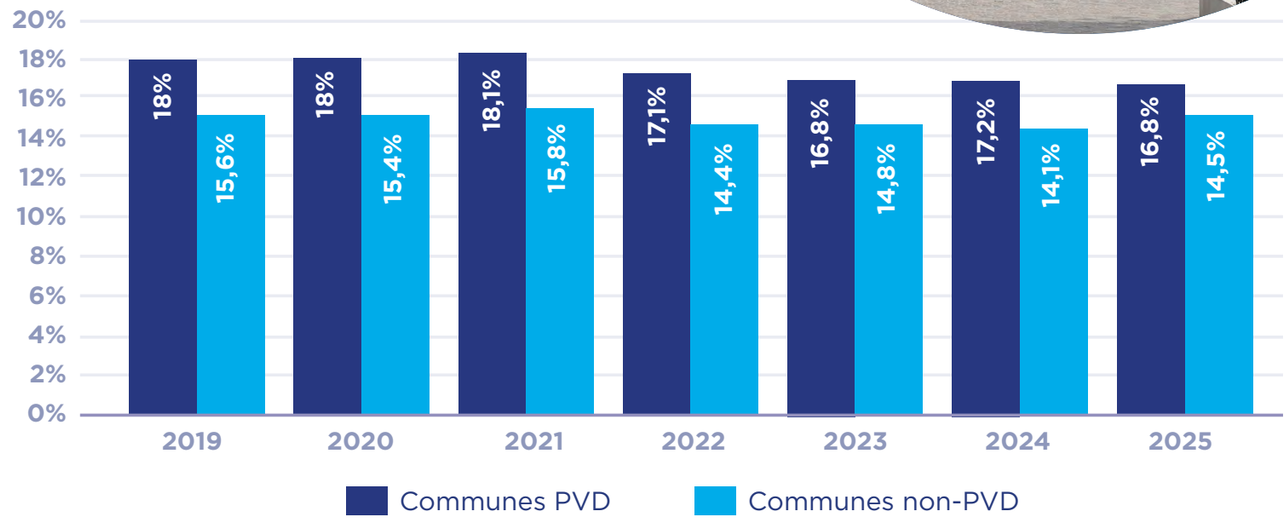

PVD CENTRALITÉ STRUCTURANTE	2025	Évolution 2025/2019
Taux d'endettement	77,1%	-18,8%
Taux d'épargne brute	16,8%	-6,8%
Solvabilité annuelle	2,0	5,7%
Solvabilité pluriannuelle	4,6	-12,9%
Dép. d'équipement / Pop.	512 €	48,9%

NON-PVD CENTRALITÉ STRUCTURANTE	2025	Évolution 2025/2019
Taux d'endettement	57,7%	-16,4%
Taux d'épargne brute	14,5%	-6,5%
Solvabilité annuelle	2,5	18,8%
Solvabilité pluriannuelle	4,0	-10,6%
Dép. d'équipement / Pop.	465 €	39,0%

DÉCOUVREZ LA NOTE FINANCIÈRE DE VOTRE COLLECTIVITÉ !



Et vous, où vous situez vous ?

Adressez votre demande à l'adresse :

adhesion@afl-banque.fr

AFL
La banque des collectivités locales

« Incarner une finance responsable pour renforcer le pouvoir d'agir du monde local afin de répondre aux besoins présents et futurs des habitants ».

Seule banque française détenue à 100% par les collectivités locales, l'AFL dispose d'un modèle unique et innovant ; celui d'une banque créée par et pour toutes les collectivités. En devenant actionnaires de l'AFL, les collectivités accèdent à un financement rapide et sur mesure pour leurs investissements locaux, tout en s'inscrivant dans une démarche de finance durable et responsable. Pour les collectivités, c'est la liberté d'investir, tout en ayant une gestion maîtrisée de leurs finances.

Depuis le début de son activité en 2015, l'AFL a déjà octroyé plus de 14 milliards d'euros et compte aujourd'hui 1300 actionnaires.

- **11 rue Desaix, 69003 Lyon**
- **Contact collectivités**
  09 70 81 85 17 I adhesion@afl-banque.fr

D'INFO SUR :
www.afl-banque.fr

ASSOCIATION DES PETITES VILLES DE FRANCE
APVF

L'Association des petites villes de France fédère depuis 1990 les petites villes de 2.500 à 25.000 habitants, pour promouvoir leur rôle spécifique dans l'aménagement du territoire.

Elle compte aujourd'hui près de 1200 adhérents, présents dans tous les départements de France métropolitaine et d'outre-mer.

- **42 boulevard Raspail 75007 Paris**

D'INFO SUR :
www.apvf.asso.fr

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté Égalité Fraternité

anct agence nationale de la cohésion des territoires

L'Agence nationale de la cohésion des territoires a pour mission d'accompagner les collectivités territoriales et leurs groupements dans la conception, la définition et la mise en œuvre de leurs projets. Son rôle de « fabrique à projets » est rendu possible par un mode d'intervention à travers un guichet unique, incarné par les préfets de départements, élégués territoriaux de l'Agence.

L'ANCT conduit des programmes nationaux territorialisés pour répondre, en lien avec les élus, aux nouveaux enjeux en matière de transitions numérique, écologique et démographique. Adressée à tous les territoires de métropole et d'outre-mer, l'offre de service de l'ANCT s'étend de la politique de la ville aux territoires plus ruraux en passant par le numérique.

- **20 avenue de Ségur, 75007 Paris**
- **petitesvillesdedemain@anct.gouv.fr**

D'INFO SUR :
www.anct.gouv.fr